RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Autorisant des candidats à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

Arrête :

Article 1er

Les candidats suivants sont autorisés à se présenter au concours pour le recrutement d'un maître de conférences qui se tiendra les 15 et 16 juin 2023, référence d'emploi A2ACO00090, discipline « Écologie des communautés végétales », à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement :

- M. Joey ALLEN ;
- Mme Mélaine AUBRY-KIENTZ ;
- M. Alain DANET ;
- M. Guillaume JACEK ;
- M. Etienne LALECHERE ;
- M. Loïs MOREL.

../..

Article 2

La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 mai 2023
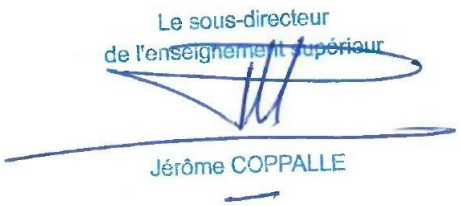
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,